



Digne-les-Bains, le 2 août 2017

**Accès aux massifs forestiers dans les Alpes-de-Haute-Provence  
Appel à la vigilance - Mesures d'interdiction  
zones Nord-Ouest, Sud, Sud-Ouest, Centre et Sud-Est  
du département**

En raison d'une sécheresse persistante et de la canicule, le niveau de danger météo feu de forêt est maintenu **jeudi 3 août 2017 en risque très sévère dans cinq des six zones météorologiques du département**, (voir carte mise à jour quotidiennement sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence <http://alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>).

Le vent d'Ouest à Sud-Ouest est faible à modéré, jusque 40 km/h en pointes l'après-midi.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que dans les zones concernées, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que toute autre forme de circulation (randonnée, ballade en VTT...) sont **fortement déconseillés**.

En outre, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-1697 du 1<sup>er</sup> août 2013, l'apport ou l'usage de tout appareil, machine, engin pouvant être à l'origine d'un départ de feu est interdit.

La situation étant susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques, ces mesures pourront éventuellement être durcies ou, au contraire, assouplies. **Il est donc fortement recommandé aux habitants et aux touristes du département de se tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation en consultant le site internet de la Préfecture cité ci-dessus ainsi que les comptes Twitter @Prefet04 et Facebook facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence.**

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence